

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 24 septembre 2015

Date de convocation : 16/09/2015
Lieu de la réunion : bureau du
syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil quinze, le jeudi 24 septembre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, MOGENIER Guillaume, MONET Vincent, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, SIMON Guy
Secrétaire de séance : MOGENIER Guillaume

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. VALIDATION DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT POUR LA SECURISATION DE LA ROUTE DE JOUX-PLANE

Monsieur le Président présente à l'assemblée les propositions d'emprunt concernant la sécurisation de la route de Joux-Plane.

Deux offres de prêts sont parvenues au syndicat.

Après avoir étudié ces dernières, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- *Décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel : montant de l'emprunt 67000€, durée 15 ans, taux fixe : 1,75%, frais de dossier : 0,1% du montant emprunté*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cet emprunt*

2. QUESTIONS DIVERSES

- **REALISATION DE DEPLIANTS POUR LA VIA FERRATA DU MONT.**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du devis pour le renouvellement de l'impression des dépliants Via Ferrata. Compte tenu de l'incertitude concernant le transfert de la Via Ferrata à la CCMG, le Président propose de retenir l'impression de seulement 7000 exemplaires pour la somme de 750€ HT, ce qui est le volume distribué pour environ 3 années.

- **CONVENTION « VENTE EN LIGNE »**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, sous l'égide de l'association départementale Haute-Savoie Nordic (HSN), une vente en ligne de la redevance a été mise en place. Une convention doit donc être entérinée, stipulant les modalités de gestion de cette vente externalisée. L'association Haute-Savoie Nordic a pour mission de collecter le montant de la redevance issue de la vente en ligne et de la redistribuer à ses adhérents, selon des modalités fixées par la convention. Les montants des frais bancaires sont de :

- Frais fixes : 12€/an
- Transaction : 0,12€ par commande
- Commission : 0,37% par commande

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Approuve cette convention à intervenir entre le SIVHG et l'association Haute-Savoie-Nordic*
- *Autorise le Président à signer ladite convention*

- **SKI JOËRING – REQUETE DE LANSON EMMANUELLE**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la requête de Madame Lanson Emmanuelle. Cette dernière souhaite mettre en place une activité ski joëring dans le secteur de la piscine de Samoëns.

La prestation pourra être réalisée en dehors des pistes dédiées à la pratique du ski nordique.

En conséquence, le Conseil Syndical valide la proposition de Madame Lanson. Il appartiendra à cette dernière d'obtenir tous les accords nécessaires à la pratique, notamment auprès des propriétaires fonciers. Une convention devra être également signée, prenant en compte les éventuels frais de préparation des pistes de pratique, les modalités de report sur un autre site en cas de manque de neige, la fourniture des documents attestant des assurances et des diplômes autorisant la pratique.

Sous réserve de ces dispositions, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- *Donne un accord de principe pour la mise en place de cette activité, sur le domaine skiable nordique du Haut-Giffre*
- *Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec Madame Lanson*

- **CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL NORDIQUE**

Monsieur le Président propose de retenir la candidature de Madame Anne Chaigneau pour le remplacement de Monsieur Henri Bigorgne qui ne renouvelle pas son contrat.

- **PROJET JOUX PLANE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que cet automne 2015 fait l'objet d'une première tranche de travaux pour la sécurisation de la route de Joux Plane. La Deuxième tranche de travaux aura lieu en 2016. Une fois cette deuxième tranche réalisée, la route de Joux Plane pourra être exploitée durant la saison hivernale.

Au regard du co-financement du SIVHG pour la réalisation de ces infrastructures, Monsieur le Président invite les délégués et les communes à réfléchir à la mise en place d'une activité sur le site de Joux Plane pour la saison 2016/2017, activité qui devra être compatible avec le repli de l'activité ski de fond quand la neige fait défaut en vallée.

La séance est levée à 19h30

Le Président, Xavier CHASSANG

